

Administrations (suite)

IRCEM

261 avenue des Nations Unies - 59672 Roubaix

IRCEM retraite complémentaire - Tél. 03 20 45 3525

IRCEM Prévoyance - Tél. 03 20 45 53 22

Groupe de protection sociale spécialisé pour les emplois familiaux, constitué de 2 institutions-IRCEM retraite complémentaire et IRCEM prévoyance en cas d'arrêt de travail.

L'IRCEM intervient également dans la formation continue des assistantes maternelles.

CRAM Bourgogne et Franche-Comté

38, rue de Cracovie - 21044 Dijon Cedex - Tél. 03 80 70 50 50

Information retraite : 08 25 39 37 83

Elle calcule les droits acquis à partir de 40 ans, et vous accompagne dans vos démarches lors d'un départ en retraite.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

2 rue Denis Papin - 25000 Besançon - Tél. 0820 904 155

3 avenue Léon Blum - 25200 Montbéliard -Tél. 0820 904 155

Pôle Emploi-service employeur

7 rue Andrey - BP 51289 - 25005 Besançon cedex - Tél. 086 080 858

Ils gèrent les inscriptions et dossiers en cas de chômage.

sites utiles

www.legifrance.gouv.fr

Site gouvernemental qui permet le téléchargement gratuit de la convention collective nationale en indiquant la référence n° 3317.

Qui fait quoi ?



Fiche technique du Relais Petite Enfance

Pour vous permettre de vous adresser au bon interlocuteur vous trouverez dans cette fiche des précisions sur les différentes missions des organismes à destination des parents employeurs ou des professionnels de la petite enfance.



2 rue Mégevand 25034 Besançon cedex
tél. 03 81 87 85 66 – rpe@besancon.fr

LE RELAIS PETITE ENFANCE OU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Les relais ont pour mission d'informer les parents et les professionnel(le)s de la petite enfance.

Ils gèrent l'offre et la demande.

Ils diffusent une documentation actualisée.

Ils accompagnent et soutiennent les assistant(e)s maternel(le)s dans leur professionnalisation.

Ils accompagnent les parents dans la recherche d'un mode d'accueil dans leur démarche de parents employeurs.

De nombreux relais sont à votre disposition dans le département du Doubs.

Liste disponible dans vos relais ou sur le site : www.mon-enfant.fr.

Important : les relais informent uniquement les habitants du territoire pour lequel ils sont financés. S'il n'existe pas de relais sur votre secteur, vous pouvez prendre contact avec la commune concernée ou la CAF.

ASSOCIATIONS D'ASSISTANTES MATERNELLES DU DOUBS

Ces associations veillent à l'application et à la défense du statut des assistant(e)s maternel(le)s, elles diffusent les textes de lois, des documents (contrat de travail, convention collective), évaluent les litiges et si besoin conduisent des actions en justice.

Syndicat professionnel des assistant(e)s maternel(le)s

10 faubourg Tarragnoz - 25000 Besançon - tél. 03 81 83 44 45

Site internet : www.assistante-maternelle.org

ASSOCIATIONS D'EMPLOYEURS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Ces associations défendent les intérêts des employeurs, vous accompagnent dans vos démarches d'employeurs, vous renseignent sur les différentes législations et vous conseillent dans la relation avec votre salarié(e).

FEPEM

7 rue Proudhon - 25000 Besançon - Tél. 03 81 50 07 12

Courriel : franche-comte@fepem.fr

Site internet : www.fepem.fr

LA MISSION ACCUEIL PETITE ENFANCE (MISSION DE LA PMI) SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La MAPE gère les dossiers de demandes d'agrément, assure le suivi des assistantes maternelles et intervient sur les questions liées à la qualité de l'accueil et l'éveil de l'enfant.

Mission Accueil Petite Enfance

18 rue de la Préfecture - 25000 Besançon - tél. 03 81 25 84 31

ADMINISTRATIONS

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

2 rue Denis Papin - 25003 Besançon Cedex 3 - Tél. 08 20 25 25 25

Elle gère les prestations PAJE (Prestations d'Accueil du Jeune Enfant) et délivre les formulaires de déclarations d'embauche. Accueil sur rendez-vous.

www.caf.fr (Outils de simulations, téléchargement des différents formulaires de demande...)

www.mon-enfant.fr (Accès aux différents modes d'accueil du territoire collectif et individuel).

Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour les employeurs qui relèvent du secteur agricole.

URSSAF

2 rue Denis Papin - BP 1589 - 25010 Besançon cedex

Elle gère les cotisations sociales, attribue les numéros d'immatriculation aux futurs employeurs.

www.pajemploi.fr (déclaration mensuelle, fiches techniques, informations).

**Direction Départementale du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle**

1 place Jean Cornet - 25000-Besançon - Tél. 03 81 21 13 13

La DDT vous informe sur la formation et ses aspects législatifs.